



INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE

51, rue d'Anjou - 75008 PARIS

Site internet : www.inao.gouv.fr

DECISION N° CNIGP/LR/STG 2007/145

La Directrice de l'INAO,

Vu le code rural et notamment ses articles L-642-17 à 21 et ses articles R. 642-33 et R. 642-34,

Vu l'avis émis par le comité national des indications géographiques protégées, labels rouges et spécialités traditionnelles garanties de l'Institut national de l'origine et de la qualité lors de sa séance du 22 novembre 2007,

Décide :

L'Association Interprofessionnelle Lentille Blonde de la Planèze de Saint Flour (AILB) est reconnue en tant qu'organisme de défense et de gestion pour le label rouge « lentille blonde » LA 02/07, à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté homologuant le cahier des charges,

sous réserve de l'approbation de ses statuts en assemblée générale extraordinaire et du dépôt desdits statuts en préfecture ou en mairie au plus tard le 31 mai 2008.

Fait le, 21 JAN 2008


Marion ZALAY